



K O N G R È
P A T R I Y O T I K
pou yon
S O V T A J
N A S Y O N A L

Rapport Sommaire

LES OPTIONS de GOUVERNANCE

20 janvier 2026

À l'approche du 7 février 2026, date marquant l'expiration du mandat du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), le pays s'expose à une impasse politique majeure. Conscient de cette échéance critique, le *Congrès Patriotique de Sauvetage National*, engagé depuis près de dix mois dans une démarche structurée de concertation, estime nécessaire de présenter les résultats de ses travaux, portant sur la gouvernance.

Le présent document ne constitue ni une prise de position du Congrès ni un exercice académique théorique visant à identifier un modèle idéal de gouvernance pour la prochaine transition. Il expose plutôt les conclusions d'un processus de consultations large, inclusif et méthodologiquement rigoureux, conduit dans l'objectif de dégager un consensus suffisant autour d'une solution à la fois réaliste, viable et opérationnelle.

Notons enfin que ce document rend uniquement compte des principales options liées au vide post-CPT mises en avant dans les consultations. Elles résultent d'une analyse fondée sur des constats majeurs et des principes directeurs clairement définis, découlant de la synthèse des travaux du Congrès.

Les Options Possibles

Les travaux du Congrès ont permis d'identifier trois options de gouvernance jugées réalistes et susceptibles de recueillir l'adhésion d'une majorité déterminante de parties prenantes, dans le cadre d'une entente pour une transition limitée à une durée maximale de douze mois et centrée prioritairement sur le rétablissement de la sécurité et l'organisation d'élections crédibles.

Option 1 : La Cour de cassation

Cette option prévoit une gouvernance bicéphale menée par le Président de la Cour de cassation (ou un autre juge en cas de désistement), assisté d'un gouvernement technocratique resserré dirigé par un(e) Premier(ère) Ministre. Elle s'inscrit dans les traditions institutionnelles du pays, est susceptible de susciter moins de controverses et présente l'avantage d'une mise en œuvre rapide. Toutefois, certains acteurs, favorables en principe à cette option, s'interrogent sur la désignation automatique du Président de la Cour.

Option 2 : Un Collège Présidentiel de trois membres

Cette option repose sur une gouvernance bicéphale conduite par un Collège Présidentiel restreint à trois membres, en privilégiant les grands corps de l'État: Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA), Office de protection du Citoyen (OPC) et Cour de Cassation, par exemple, accompagné d'un gouvernement technocratique réduit dirigé par un(e) Premier(ère) Ministre. En diminuant la taille de l'actuel organe collégial, cette option permettrait d'accélérer l'opérationnalisation de la transition et de réduire les risques de paralysie dans les négociations en vue d'une issue consensuelle. Bien qu'acceptable pour un nombre appréciable d'acteurs politiques, cette option demeure néanmoins celle qui pourrait susciter le plus de controverses et de résistance au niveau de la classe politique élargie ainsi que de la société civile.

Option 3 : Un Président unique consensuel

Cette option envisage une gouvernance bicéphale conduite par une personnalité unique désignée par consensus pour assurer la fonction présidentielle et appuyée par un gouvernement technocratique dirigé par un(e) Premier(ère) Ministre. Bien que le choix de cette personnalité puisse s'avérer particulièrement complexe, cette option est susceptible de recueillir une adhésion relativement large, à condition de retenir une figure rassembleuse, crédible, compétente et capable d'inspirer la confiance des parties prenantes pour la conduite des objectifs clés de la transition; conditions qui demeurent difficile à réunir.

Cas d'exception : Un(e) Premier(ère) ministre de facto

Ce cas de figure n'a pas émergé comme une option en tant que telle. Cependant, faute d'un accord entre les parties prenantes, la vacance créée par le départ du CPT pourrait, selon certains acteurs, être compensée par le maintien en place du Premier ministre actuel investi, de facto, de la mission de piloter la transition jusqu'au terme des élections. Cette situation serait, par contre, en contradiction avec le principe d'une gouvernance bicéphale soutenu par la totalité des acteurs et pourrait compromettre la stabilité politique et la confiance indispensable à la réussite de cette transition.

La nécessité d'un mécanisme de contrôle de la transition

Un large consensus se dégage également quant à la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle de la transition. Bien que prévu par l'accord du 3 avril 2024, ce dispositif n'a pas été institué. Il aurait pour mission de superviser l'action gouvernementale, d'intervenir en cas de dérive, de manquement ou d'inefficacité, et de jouer le rôle de véritable garde-fou démocratique tout au long de la période de transition. Deux dispositifs sont proposés à cet effet:

1. **Un Comité de surveillance de la transition** : structure composée de représentants des principaux organes de contrôle de l'État (UCREF, ULCC, CSPJ, CSC/CA, OPC), chargée de veiller à la conformité des décisions publiques aux lois, règlements et normes éthiques.
2. **Un Observatoire de la bonne gouvernance et des élections** : instance multipartite réunissant des représentants de l'État, de la société civile, du secteur privé et de la diaspora, avec la participation éventuelle d'observateurs internationaux, chargée de promouvoir la transparence, la redevabilité et garantir l'intégrité du processus électoral.

Conclusion

Sans privilégier aucune des options présentées, le *Congrès Patriotique de Sauvetage National* affiche un optimisme mesuré quant à la conclusion d'une entente suffisamment consensuelle. Celle-ci suppose, de part et d'autre, une volonté réelle de dialogue, une ouverture sincère au compromis et l'acceptation de sacrifices nécessaires.

Le Congrès réaffirme son engagement et sa disponibilité à accompagner le processus jusqu'à son terme et appelle l'ensemble des parties prenantes à placer au-dessus de toute autre considération : la sagesse, le pragmatisme et l'esprit de sacrifice, en privilégiant l'intérêt général. Cet appel vise à favoriser l'émergence d'un accord viable, à la mesure de la gravité des enjeux nationaux et de l'urgence historique du moment.

Le Congrès exprime finalement l'espoir que les Haïtiennes et les Haïtiens sauront se montrer à la hauteur de ces défis, dans un esprit de responsabilité collective et d'engagement patriotique.